

PROVISoire

COMPTE RENDU DU REUNION DE BUREAU DU S.M.A.D.E.S.E.P. 28 janvier 2009

L'an deux mille Neuf, le vingt huit janvier, à 09h30, le bureau du comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 28 janvier 2009

Date de convocation :
Le 22 décembre 2008

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 11

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président
M. Jean Pierre GANDOIS, Vice Président
Mme Catherine SAUMONT, Vice Présidente
M. Jean Claude FERMIER, Secrétaire
M. Marc ZANETTO, Rapporteur du Budget,
Mme Chantal EYMEOD, Conseiller syndical, membre du bureau
M. Claude VINCENT, Conseiller syndical, membre du bureau

Etaient excusés :

Mme Valérie ROSSI, conseiller syndical membre du bureau

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h30 en remerciant les participants de leur venue en mairie de Savines le Lac.

Il donne la parole à Marc ZANETTO pour une analyse de l'exécution budgétaire 2008 et présentation du projet de BP 2009 qui sera soumis au Comité Syndical du 11 février 2009.

L'état de réalisation budgétaire de la **section de fonctionnement** peut être précisément analysé dans le document étayant le Débat d'Orientation Budgétaire conduit en décembre 2008.

Le budget de fonctionnement 2008 est bien sûr largement ponctionné par la prise en charge des plages et pontons par le S.M.A.D.E.S.E.P. qui applique ainsi entièrement sa compétence. En outre les crues de mai et juin ont obligé le syndicat à financer de manière extraordinaire les travaux de nettoyage des macro-déchets et cela avec l'aide des financeurs que sont la Région, le Département et l'Etat. Ce dernier n'a toujours pas arrêté son aide au S.M.A.D.E.S.E.P. mais le Président espère pouvoir en bénéficier durant l'exercice 2009.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 47 593,82 €, qui, additionnés aux 46 647,99 € d'excédent reporté de 2007, permet de dégager un solde de 94 241,81 €. Il serait en outre judicieux de répartir cette somme de la façon suivante : 69 241,81 € au compte 023 (virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement) et 25 000,00 € au compte 1068 afin de consolider la section de fonctionnement. Ceci permettrait de renforcer au plan budgétaire le caractère opérationnel d'un plus grand nombre d'opérations par la mobilisation de l'excédent d'investissement. Ce dernier, évoqué plus loin est en effet constitué en majeure partie de recettes perçues d'avance auprès des financeurs qui versent leurs aides par acompte.

Membres Adhérents :

Conseil Général des Hautes-Alpes,

Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,

Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.

Le choix de la Région de retenir le territoire de Serre-Ponçon comme site « pilote » au titre de l'appel régional lancé en matière d'Activités de Plaine Nature pourrait en la matière justifier le recrutement mutualisé d'un agent de développement aidé (par la Région et possiblement par l'Etat). Ceci ne devra pas conduire à une augmentation de la cotisation en fonctionnement des membres du S.M.A.D.E.S.E.P.

M. ZANETTO souligne en outre que le budget 2009 a été conçu de manière à ne pas faire intervenir de cotisations supérieures pour les adhérents, ce qui est une bonne orientation dans la mesure où le syndicat dégage aujourd'hui plus de 30% de ses recettes en ressources propres (redevances, pontons) et cela malgré l'augmentation des charges.

En matière d'**investissement**, trois types d'actions peuvent être identifiés, en fonction de leur degré d'avancement : les opérations inscrites au budget (et donc financées), les opérations objet d'une demande de financement, et les projets sollicités par les partenaires.

Concernant les **actions inscrites au budget 2008**, des feuilles de suivi comptables permettent d'avoir une lisibilité précise de leur réalisation.

Les travaux de lutte contre les vents de sable (tranche 2) pour 150 K€ HT dont plus de 100 K€ HT réalisés (hors report du produit des ventes de l'enrouleur et du tracteur J. Deere).

Ce programme s'est limité sur 2008 à la réalisation du forage en pied de digue de Crots et à l'acquisition des matériels qu'il a été impossible d'installer sur site en technique souterraine pendant l'hiver (du fait de mauvaises conditions climatiques). Suite à consultation (et conformément à la délibération n°2007-33 du 14 décembre 2007), il a été possible de céder au meilleur prix le tracteur John Deere en contrepartie d'une prestation de pelle à chenille qu'il faudra passer en 2009 auprès de l'acquéreur : cette prestation pourrait permettre l'enfouissement de la ligne principale de ce réseau d'aspersion. Le coût global des prestations externalisées pour la finalisation de ce réseau de près de 20 hectares est estimé à moins de 20.000,00 €HT.

Pour autant, malgré une expérimentation déterminée comme plutôt positive en rive droite (plateau de Chadenas) durant l'hiver 2007-2008, le dernier comité syndical a souhaité réétudier l'intérêt que de finaliser ce dispositif, considérant le peu d'efficacité globale qu'il recouvre vis-à-vis de la problématique des vents de sable (rencontré à une toute autre échelle) et sa fragilité vis-à-vis des possibles crues de la Durance.

Une réflexion doit ainsi être conduite en mettant en perspective :

- Le coût de ce dispositif par rapport à son efficacité globale,
- L'impact paysager et piscicole (végétaux favorables à la reproduction du brochet) qu'il engendre par la mise en culture possible du fait de l'irrigation assurée,
- Le risque pris vis-à-vis des financeurs d'un remboursement global des subventions obtenues sur ce programme en cas d'abandon définitif du projet,
- Les responsabilités qu'E.D.F. pourrait devoir assumer en la matière tout en prenant garde de ne pas fragiliser les accords conventionnels renforcés en 2008 et ceux possibles sur 2009 (AOT « carriers » susceptibles d'apporter plus de 100 K€/an de redevances au S.M.A.D.E.S.E.P.

Mme EYMEOUD souhaite que cette expertise soit finalisée, même s'il a été prouvé qu'il va falloir apprendre à vivre avec ces vents de sable. Il ne faut pas dépenser l'argent public de manière inconsidérée, mais au moins poser les canalisations d'arrosage déjà acquises par le syndicat. La finalisation de cette expérimentation à plus grande échelle pourra permettre d'engager de manière plus sereine une réflexion plus large, notamment autour de projets de végétalisation du site. Cette orientation doit pouvoir se faire en lien étroit avec le projet actuel de chenal / aménagement paysager, qu'il convient absolument de concrétiser.

- La mise en place d'un réseau radio « secours » pour 25 K€ HT (demande de prorogation d'un an le 01/09/08)

Ce projet est aujourd'hui en attente d'une autorisation des services de l'Etat visant à autoriser l'implantation d'un réseau VHF en eaux intérieures en lieu et place d'un réseau radio privé, au fonctionnement beaucoup plus restreint et onéreux pour le Syndicat Mixte. Une réunion est prévue à cet effet le 4 février prochain avec Madame la Préfète.

- Les travaux « exhaussement » pour 910 K€ HT (subvention sollicitée auprès du CG05 non obtenue à ce jour)

Les inondations de juin dernier auront sans doute très largement modifié la configuration du site à l'exutoire de la Durance. La pertinence du projet aujourd'hui objet d'une modification partielle de son arrêté préfectoral délivré au titre de la Loi sur l'Eau mérite sans doute d'être à nouveau évaluée. De la réalisation d'un profil en long du lit de la Durance sollicitée auprès d'un géomètre dépendra la configuration définitive du radier préconisé. Au regard de l'exercice de cette compétence, le S.M.A.D.E.S.E.P. a sollicité auprès de l'Etat et d'E.D.F. la possibilité de pouvoir capter tout ou partie des redevances qui devraient être payées par les carriers pour l'extraction de matériaux dans la retenue.

La réalisation de ce projet, s'il était confirmé par le comité syndical, doit toutefois se faire aujourd'hui dans des délais très brefs, notamment au niveau des études opérationnelles à conduire. L'arrêté attributif de l'Etat (13 026 €) vient ainsi d'être récemment perdu faute de réalisation dans les 4 années suivant l'octroi de la subvention.

Le Directeur expose à nouveau les grandes lignes du projet, la partie « radier » et la partie chenal. Monsieur BERENGUEL souhaite voir le S.M.A.D.E.S.E.P. se concentrer sur ses cœurs de métier que sont les équipements nautiques tout en étant conscient de l'importance de ces travaux qui pour autant en cas de crue peuvent être fragilisés voire détruits.

Mme EYMEOUD souligne que l'important dans ces aménagements est de traiter la zone de Chadenas par le creusement du chenal, majeur pour la pratique de la voile sur Serre-Ponçon, mais aussi d'assurer par un chantier concomitant d'exhaussement, la végétalisation de la zone se situant autour de la digue du plan d'eau. Cette zone ne doit pas être un no-mans land. Mme EYMEOUD insiste sur la nécessité de nettoyage de cette zone qui n'a pas été fait en 2008 suite aux crues ; outre l'aspect disgracieux engendré, c'est surtout le côté sécuritaire qui importe pour les personnes qui pratique la voile. Le Directeur du S.M.A.D.E.S.E.P. expose que ce nettoyage n'a pas pu être assuré jusqu'à présent pour des raisons exclusivement techniques : les macro-déchets captifs du barrage flottant permanent installé sur ce secteur, se sont retrouvés également prisonniers d'une très grande épaisseur de nite ce qui a totalement empêché leur déplacement par bateaux sur les sites de traitements post-crue de Chanterenne ou des Eaux Douces.

La baisse tardive du niveau des eaux, puis la neige précoce ont ensuite interdit l'accès des moyens mécaniques du syndicat sur le secteur, demeurant cette année particulièrement humide (et donc infranchissable) au niveau du déversoir du plan d'eau d'Embrun.

Si cette situation défavorable devait perdurer, le S.M.A.D.E.S.E.P. solliciterait la Commune d'Embrun et E.D.F. pour réaliser depuis la digue du plan d'eau une rampe d'accès provisoire permettant de rejoindre le site de traitement.

- Une étude de programmation pour la maison technique du lac (15 K€ non engagés)

Ce projet a été substitué par une étude de maîtrise d'œuvre visant à établir une boîte à outils architecturale proposée aux prestataires installés sur les rives du lac. Cette étude sera concrétisée par la réalisation d'un prototype à caractère démonstratif dont la mise en œuvre sera assurée en 2009 par LEP d'Embrun (Cf. dossier relatif au développement de l'activité « pêche »).

- L'acquisition de matériels pour la brigade verte (véhicule utilitaire...), réalisée pour l'essentiel
- La signalétique des AOT (dossier réorienté cette année sur le financement de l'outil de gestion SIG des AOT et des équipements nautiques- engagé à 100%)
- La réfection des coques des 2 bateaux du S.M.A.D.E.S.E.P. (dossier réalisé)
- Le développement de l'activité pêche inscrit à hauteur de 71 K€ HT (subvention régionale de 30% acquise) – convention signée avec le LEP pour la construction du chalet de référence (problème lié aux 20 K€ de maîtrise d'œuvre)

La proposition de Monsieur BOISSEL, architecte recommandé par Madame RIBLET (Architecte des Bâtiments de France 05), se chiffre à 18 560 € HT (soit 22 197 € TTC) : le Comité syndical du S.M.A.D.E.S.E.P. vient de décider d'engager une première tranche dès cette fin d'année de 15 000 € TTC (en lieu et place de l'étude de programmation de la Maison technique du lac) en budgétant 5 000 € supplémentaires sur 2009

- Concernant la seconde tranche de Sanitaires sur Serre-Ponçon, Monsieur BERENGUEL avait souhaité lors du DOB revoir ces installations. En effet le coût important prêt de 300000€ TTC semblait un peu disproportionné par rapport à ce qui pouvait être fait. En outre, lors d'une visite au salon des maires en Novembre des sanitaires démontables et transportables ont été exposés et semblaient pouvoir convenir à une implantation autour du lac pour un montant d'environ 20000,00€ HT l'unité.

Le Directeur a pu se procurer la documentation et la présente aux élus concernés (Mme SAUMONT et Monsieur VINCENT). Même si ces équipements sont intéressants, ils ne peuvent convenir selon Madame SAUMONT, à la fréquentation que présente le site du Belvédère et surtout à la qualité d'accueil que nous devons à nos visiteurs.

Mme EYMEOD remarque que les sanitaires proposés par le maître d'œuvre dans le cadre du marché public souscrit par le S.M.A.D.E.S.E.P. sont de grande qualité

architecturale, bois, pierres apparentes... : ne pourrait-on pas demander aux architectes de revoir leurs propositions sur un modèle architectural moins coûteux et tout aussi efficace ?

Mme SAUMONT et Monsieur VINCENT adhèrent parfaitement à cette idée : Monsieur BERENGUEL propose alors qu'une réunion soit organisée avant le vote du budget 2009 pour évoquer cette problématique avec le maître d'ouvrage et déterminer la solution finale la plus pertinente.

- L'aménagement nautique du site de Chanterenne pour 53 000 € HT de travaux (14 000 € de subvention acquise auprès de la Région PACA)

Les crues de juin dernier ont engendré le dépôt en secteur est d'une couche sédimentaire aujourd'hui estimée à 20 ou 30 cm. Cet événement a sérieusement endommagé l'aménagement réalisé par le S.M.A.D.E.S.E.P. il y a 3 ans et réclame sans doute une intervention urgente (le CNASP travaille de nouveau les pieds dans la boue...). Il semble dès lors indispensable de tirer les enseignements de cette catastrophe pour améliorer/compléter l'aménagement nautique initialement prévu sur Chanterenne (l'installation d'une digue -idem coté plage- pourrait sans doute limiter très sérieusement à l'avenir ces dépôts gênants) Ceci pourrait justifier une demande de transfert de la seule subvention acquise sur ce programme (Région pour 14 000 €) sur un chantier de restauration de la plage certainement prioritaire (estimé à 70 000 €).

- L'étude de faisabilité pour un projet de valorisation touristique, à partir du site du Boscodon, des torrents du massif des Alpes -Espace de découverte, d'information et de formation sur les torrents des Alpes- (dossier déposé pour 60 K€ TTC en étroite partenariat avec l'ONF, les services RTM, la Communauté de Communes de l'Embrunais et la Commune, ayant reçu l'aval du comité de pré-programmation du comité Massif – CIMA) – 18 000 € acquis auprès de la Région. ; subvention de l'Europe à priori obtenue le 12 janvier 2009.

Les projets du S.M.A.D.E.S.E.P. ayant fait l'objet d'une **demande de financements publics** (sans l'obtention à ce jour d'aides financières) sont les suivants. Ils ne semblent désormais plus prioritaires selon les discussions du dernier comité syndical.

- La création de navettes lacustres pour 30 K€ d'expérimentation

Le Pays SUD suggère de représenter ce dossier sous un angle « énergies propres » ce qui paraît a priori assez complexe au regard des spécificités requises pour ces navettes (capacité de 12-15 personnes, grande vitesse de déplacement) ne devant pas porter préjudice aux activités préexistantes (bateaux à passagers, location de bateaux à moteur). Cette proposition du Pays pourrait réactiver la mise en place d'une étude préalable, ce budget étant aujourd'hui très insuffisant pour des motorisations propres pour lesquelles la seule technique « diesel-électrique » semble possible.

- La sécurisation des usages et le traitement du marnage pour une première tranche de 273 K€ HT.

A ce titre et concernant la protection des berges de Chanteloube, Monsieur VINCENT indique que la priorité de la Commune de Chorges s'oriente vers la protection de la digue d'accès au viaduc de Chanteloube.

Enfin, différents projets ont été plus ou moins précisément proposés/demandés au S.M.A.D.E.S.E.P. Il s'agit notamment de :

- L'aménagement de la zone du Liou (Commune de Baratier) : ce projet a fait l'objet d'une délibération du comité syndical pour une demande de financement à ce jour non déposée (car en attente d'avancement du projet engagé par la Communauté de Communes de l'Embrunais au niveau du stationnement et de la réorganisation de la zone commerciale)
- La restauration des sentiers du tour du lac (2 délibérations prises par le comité syndical...)
- L'aménagement du site des Eaux Douces, notamment vis-à-vis de l'accueil diurne et nocturne des camping-cars.
- L'extension de la plage de Chanterenne pour une utilisation possible jusqu'à la côte 774 mètres NGF
- La Maison des services techniques du lac
- Les panneaux d'information « S.M.A.D.E.S.E.P. » à implanter sur chaque AOT
- La réalisation de profil d'eau des sites de baignade (contrat de lac)
- Une étude « diagnostic » sur les équipements portuaires publics et leur potentialité d'aménagement (sans doute dans le cadre de l'opération « ports propres » initiée par la Région)

Seuls les projets relevant du cœur d'activités du syndicat centré sur la dimension nautique semblent constituer de réelles priorités.